



PARTICIPATION aux frais de scolarité

TARIF A
soumis au
quotient familial

TARIF B
non soumis au
quotient familial

VOUS HABITEZ À CHALLANS

enfants	de 247 à 380 €	149 €
adultes	de 433 à 667 €	149 €

Une réduction familiale supplémentaire est appliquée sur tous les tarifs :

- deux inscrits : - 30 %
- trois inscrits : - 35 %
- quatre inscrits et plus : - 40 %

VOUS N'HABITEZ PAS À CHALLANS

enfants	de 456 à 702 €	149 €
adultes	de 691 à 1 064 €	149 €

Réduction à partir du 2^e enfant

Une participation au développement du fonds de partitions d'un montant de 5 € par inscrit est demandée.

Le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par le Conseil municipal ; les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (calculé sur les revenus N-2) et sont révisés chaque année. Pour calculer les frais de scolarité, nous avons besoin de la feuille d'imposition de l'année N-2 (sur les revenus de l'année N-1).

Devis sur demande auprès du secrétariat.

Maison des Arts
5 rue des Barrières
85300 Challans

téléphone
02 51 93 29 64

courriel
maisondesarts@challans.fr

www.challans.fr



facebook.com/maisondesartschallans



instagram.com/maisondesartschallans

graphitti | communication graphique nantes 2025 (graphitt.eu)



la maison des Arts

téléphone
02 51 93 29 64

courriel
maisondesarts@challans.fr

www.challans.fr



facebook.com/maisondesartschallans



instagram.com/maisondesartschallans



LA VILLE
SIMPLEMENT
VIVANTE

challans

www.challans.fr

challans



Établissement classé par le ministère de la Culture et de la communication, le Conservatoire à rayonnement communal de Challans est un lieu de formation, de pratique et de diffusion de la musique ouvert à tous.

LES MISSIONS

Pédagogiques et artistiques

- sensibiliser et former les futurs musiciens amateurs
- placer les œuvres et les artistes au cœur du projet pédagogique
- contribuer à la politique d'éducation artistique de l'Éducation nationale.

Culturelles et territoriales

- participer au dynamisme de la vie culturelle en tant que centre de ressources
- être force de propositions et moteur dans l'animation de la vie culturelle.

LA MAISON DES ARTS

LES CURSUS

Cursus global (tarif A)

Il comprend un cours de formation musicale, un cours de formation instrumentale ou vocale et un cours de pratique collective.

Cursus éveil (tarif B)

Cursus pratique collective seule (tarif B)

Inscription dans un ensemble ou une pratique collective uniquement.

Les demandes d'inscription sont accessibles en ligne durant tout l'été sur www.challans.fr rubrique 'Mes loisirs'.

HORAIRES SECRÉTARIAT

- lundi 14 h à 18 h
- mardi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Fermeture du secrétariat du 13 juillet au 17 août et pendant les petites vacances scolaires.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUES

L'éveil

C'est le temps de la sensibilisation, de la découverte, de l'expérimentation... ces premières sensations aideront l'enfant à se positionner sur son désir de poursuivre ou pas, un apprentissage artistique. Les enfants accèdent à ce cours collectif en grande section et/ou en CP.

Les instruments enseignés

formation instrumentale ou vocale

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - accordéon chromatique | - percussions |
| - accordéon diatonique | - piano |
| - alto | - saxophone |
| - basse | - trombone |
| - batterie | - trompette |
| - clarinette | - tuba |
| - flûte traversière | - violon |
| - guitare | - violoncelle |
| - harpe | - voix |

La culture musicale

- la formation musicale (enfants, adolescents et adultes)
- le cours de MAO (musique assistée par ordinateurs)

Les ensembles proposés

pratique collective

- | | |
|---------------------------|--|
| - les chœurs enfants | - l'ensemble musiques du monde |
| - le chœur ados | - l'ensemble de musique traditionnelle |
| - le chœur adultes | - les ateliers musiques actuelles : pop-rock, variété internationale |
| - l'ensemble débutants | |
| - l'orchestre à vents | |
| - les orchestres à cordes | |
| - l'orchestre d'harmonie | |

